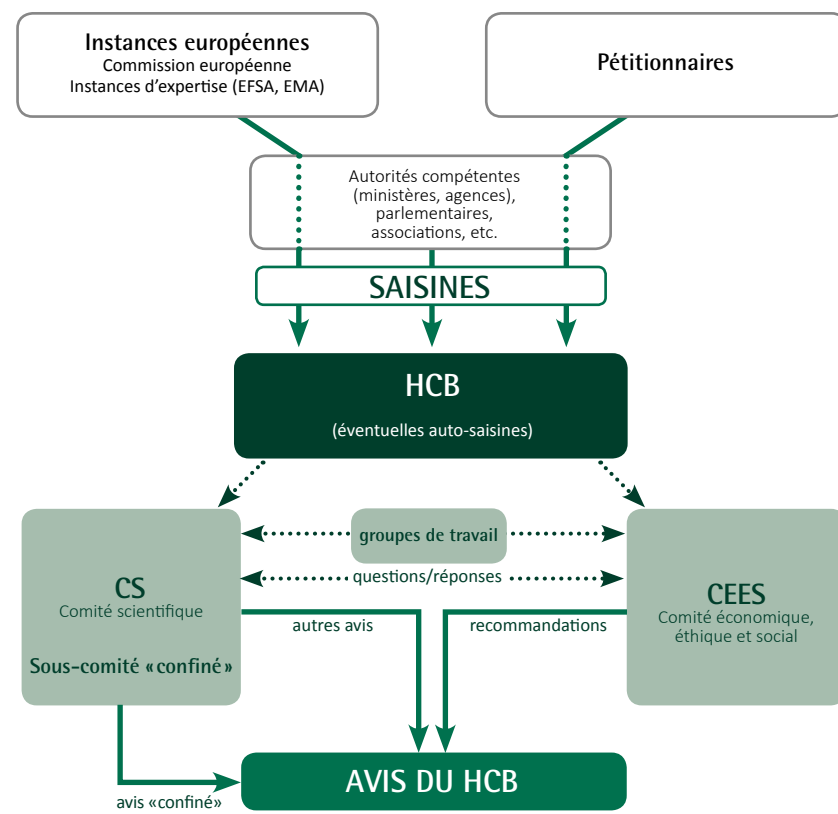


DES SAISINES AUX AVIS

Le HCB est le plus souvent saisi par les autorités françaises compétentes (ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Recherche, de la Santé et de la Consommation) ou par des parlementaires. Il peut l'être aussi par des associations ou des groupements professionnels et peut également s'auto-saisir. Il rend des avis consultatifs qui, pour la plupart, sont composés d'un avis du Comité scientifique et d'une recommandation du Comité économique, éthique et social.



+ de
6 100
avis rendus
de 2009
à 2014

LES PRODUCTIONS DU HCB

LE HCB A RENDU PLUS DE 6 100 AVIS AU COURS DE SON PREMIER MANDAT (2009-2014)

- 6 069 avis de classement concernant des demandes d'agrément pour l'utilisation confinée d'OGM en France,
- 39 avis concernant des demandes d'autorisation d'essais cliniques de thérapie génique et vétérinaire en France,
- 2 avis concernant des demandes d'autorisation d'essais au champ de plantes génétiquement modifiées (PGM) en France,
- 32 avis concernant des demandes d'autorisation de mise sur le marché de PGM (dont 12 à des fins de culture commerciale) dans l'Union européenne,
- 5 avis relatifs à des rapports de surveillance de culture de PGM dans l'Union européenne,
- 11 avis relatifs à l'évolution de la législation européenne et aux lignes directrices européennes et internationales,
- 6 avis relatifs à la législation française sur les OGM,
- 14 avis portant sur des questions transversales incluant des avis sur des articles scientifiques, l'accès aux données brutes ou la propriété industrielle relative aux biotechnologies.

LE HCB PUBLIE ÉGALEMENT DES OUVRAGES

Biotechnologies végétales et propriété industrielle, coordonné par Fabien Girard et Christine Noiville, La documentation française, 2014

Impacts des OGM sur les exploitations agricoles, coordonné par Stéphane Lemarié et Aline Fugerey-Scarbel, La documentation française, 2014

Impacts des OGM sur les filières agricoles et alimentaires, coordonné par Louis-Georges Soler, La documentation française, 2013

Les avis du HCB ont une valeur consultative. Il appartient ensuite aux pouvoirs publics, sur la base notamment des éléments fournis par le HCB, de prendre les décisions. Ces avis, publics, sont accessibles sur le site Internet du HCB. Les travaux du HCB sont conduits en toute transparence. Les déclarations d'intérêts de ses membres sont en ligne sur le site.

HCB 244, boulevard Saint-Germain 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 44 49 84 64
www.hautconseil-des-biotechnologies.fr

HCB

Haut Conseil des biotechnologies

ÉVALUATION
CONCERTATION
INFORMATION DES DÉCIDEURS ET DU PUBLIC

UNE EXPERTISE ÉTENDUE

SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE, ENJEUX SOCIÉTAUX...
LE HCB ÉCLAIRE LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Créé par la Loi du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés, le Haut Conseil des biotechnologies est placé auprès des ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Recherche, de la Santé et de la Consommation.

Il évalue les risques liés aux utilisations des biotechnologies et se prononce notamment sur leurs impacts sur l'environnement et la santé publique.

Il en analyse également les aspects socio-économiques et se penche sur les questions éthiques qu'elles soulèvent.

Par ses avis, le HCB éclaire les autorités publiques sur toutes les questions relatives aux biotechnologies. Le plus souvent saisi par les autorités compétentes françaises, il peut l'être également par des parlementaires, des députés, des sénateurs ou des associations.

Le HCB est compétent pour donner un avis sur :

- **les demandes d'autorisation d'utilisation d'OGM** soumises aux autorités publiques par des pétitionnaires, institutions publiques ou entreprises privées, à des fins de recherche, développement, enseignement, production industrielle, expérimentation (essais en champ, essais cliniques) ou mise sur le marché (culture, importation) ;
- **les rapports de surveillance environnementale** des cultures de plantes génétiquement modifiées autorisées dans l'Union européenne ;
- **l'encadrement des biotechnologies** par la contribution à l'élaboration de lignes directrices, recommandations ou textes réglementaires et législatifs aux niveaux français, européen et international ;
- **les questions plus générales soulevées par les biotechnologies** : organisation et transparence de l'évaluation des OGM, coexistence des filières OGM/non-OGM, étiquetage, questions éthiques liées aux biotechnologies, protection des innovations biotechnologiques, etc.

UN REGARD SCIENTIFIQUE ET SOCIÉTAL

CHERCHEURS ET REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
CROISENT LEURS EXPERTISES ET LEURS POINTS DE VUE

Atypique par sa mission, le HCB est aussi original dans sa composition. Les membres du HCB, chercheurs et représentants de la société civile, sont répartis dans deux comités :

– **un Comité scientifique (CS)** : 40 experts dont 5 en génétique, 4 en biologie moléculaire, 3 en microbiologie, 11 dans les domaines de l'évaluation sanitaire, 5 en agronomie, 2 en statistiques, 5 en écologie, 2 en éco-toxicologie et 3 en sciences sociales pour **évaluer les impacts des biotechnologies sur l'environnement et la santé publique** (un sous-comité du CS traite des questions relatives aux utilisations en milieu confiné) ;

– **un Comité économique, éthique et social (CEES)** : 33 membres – représentants d'associations de protection de l'environnement, de défense des consommateurs, de la santé, d'organisations professionnelles d'agriculteurs, de semenciers, d'entreprises agroalimentaires ou pharmaceutiques, élus et experts en économie, sociologie, droit et éthique – **pour analyser et débattre des aspects sociaux, économiques et éthiques des biotechnologies et de leurs applications.**

Scientifiques et représentants de la société civile de sensibilités différentes confrontent leurs analyses, permettant ainsi aux pouvoirs publics de prendre leurs décisions en ayant une vision claire des opportunités et des contraintes des biotechnologies.

40
experts
au Comité
scientifique

33
membres
au Comité
économique,
éthique
et social

LE HCB À L'INTERNATIONAL

UNION EUROPÉENNE, OCDE, NATIONS UNIES,
LE HCB CONTRIBUE À L'ÉVOLUTION DE L'ENCADREMENT DES BIOTECHNOLOGIES

Le HCB contribue aux réflexions méthodologiques et réglementaires

– **sur les risques liés aux utilisations des biotechnologies**

le HCB est ainsi engagé dans le processus d'évolution des lignes directrices relatives à l'évaluation des risques liés aux utilisations des OGM dans le cadre de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ; il est également engagé dans l'évaluation des documents proposés par l'OCDE ou les Nations Unies (Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques).

– **sur l'évaluation socio-économique des OGM**

le HCB participe activement au Bureau socio-économique européen (ESEB) mis en place par la Commission européenne pour la définition d'une analyse socio-économique des plantes génétiquement modifiées.

En lien étroit avec ses homologues européens, le HCB est très impliqué dans l'organisation d'événements visant à alimenter les réflexions européennes sur les biotechnologies :

2010 : HCB symposium – New technologies of genetic modification ;

2012 : SynBio workshop et risk assessment challenges of synthetic biology ;
6th MEACB (Meeting of European Advisory Committees on Biosafety) ;

2013 : Breveter les gènes ? Les défis de la politique européenne.